

Décision

Générale

colonial

Décision n° 702 17 mai 1946

n° 702 17

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1946

Date de publication

17 mai 1946

Date du numéro

31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une gratification exceptionnelle de deux mille francs (2.000 frj. pour travaux effectués en dehors des heures normales «le travail. a été accordée à l'écrivain-interprète ; Rakotoarisoa, en .service au Bureau des finances. Cette dépense est à imputer sur les crédits du chapitre 13.

article 2

paragraphe 4. du budget local de l'exercice en cours.